

Règlement du Concours : Trophée "Ceili" 2015

Soliste Tout Instrument (bois, cordes, cuivres, claviers ... peu importe)

But du concours :

Mise en valeur d'un instrument par la conception de la suite (choix et adaptation du répertoire, construction, arrangements, enchaînements) et par l'expression musicale qui s'en dégage.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec l'aide du pub "Le Ceili".

Article 2 – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours est ouvert aux musiciens solistes pratiquant tout type d'instrument acoustique (hormis les instruments purement rythmiques). La sonorisation n'étant qu'un renfort d'amplification, il ne peut être fait usage d'effet électronique ni de boîte à rythme.

Déroulement du concours :

Article 4 – Les concurrents présenteront une suite d'airs enchaînés sans interruption, composée de musique des différentes contrées celtiques. (Bretagne, Irlande, Ecosse, Pays de Galles, Galice, Asturies, Ile de Man ...)

Article 5 – La suite devra comprendre des airs d'au moins deux genres différents (dances, marches, mélodies etc...)

Article 6 – La durée de la suite sera d'environ 6 minutes.

Article 7 – Le concours sera sonorisé pour les instruments qui le nécessitent, le réglage de la sonorisation se fera rapidement juste avant la prestation.

Article 8 – Le concurrent devra donner au public des explications sur son répertoire (genre, origines, sources ...) ainsi que sur l'instrument qu'il pratique (toutefois, considérant que le public a des connaissances sur certains instruments, les anecdotes originales seront les bienvenues)

Dotation du concours et jugement :

Article 8 – Le concours est doté de lots divers, le vainqueur sera détenteur du Trophée Ceili pour une période d'un an, après quoi il devra remettre le trophée en jeu.

Article 9 – Le lauréat sera invité à participer à une soirée organisée au pub "Le Ceili" à Quimper.

Cornouaille - Règlement Général

Inscriptions :

Article 1 – Le délai d'inscription est fixé au **17 juillet** en utilisant le bulletin prévu (en ligne sur le site : www.festival-cornouaille.bzh). Passé ce délai l'inscription pourra être refusée pour raisons techniques (surnombre ou autre).

Article 2 – Certains concours sont destinés à des catégories d'âge ou des niveaux spécifiques, les organisateurs et le jury se réservent le droit de réorienter des concurrents dans une catégorie qui leur est mieux adaptée.

Article 3 – L'inscription aux différents concours est totalement libre de droits.

Conditions d'accueil :

Article 4 – Les concurrents sont invités à être présents sur les lieux du concours 30 minutes avant le début des épreuves pour assister au tirage au sort de l'ordre de passage.

Article 5 – Le concours se déroulant en public, une tenue décente est demandée aux concurrents.

Déroulement des concours :

Article 6 – Les concurrents devront respecter la zone d'accord prévue par les organisateurs et être prêts à la sollicitation des régisseurs.

Article 7 – Si les instruments l'imposent, les concurrents pourront en retoucher l'accord sur la scène. Les musiciens novices pourront se faire aider d'une aide extérieure, mais en aucun cas d'un membre du jury. La retouche de l'accord ne devra pas excéder 3 minutes.

Article 8 – Les musiciens doivent présenter le détail de leur répertoire en indiquant leurs sources (document écrit) à l'organisation et au jury.

Jugements et remises des prix :

Article 9 – Pour chaque concours le jury peut être amené à décerner des prix spéciaux si la qualité d'une prestation le justifie : Gwerz, Danse, Répertoire, Style ... etc ...

Article 10 – Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

Article 11 – Tous les concurrents sont invités à être présents à l'annonce des résultats qui se déroulera sur le site du concours, l'horaire en sera communiqué à la fin des épreuves.

Article 12 – Les organisateurs se réservent la possibilité de programmer les vainqueurs dans le cadre de la Manifestation de l'année suivante.